

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

<b>DPF</b>			
<i>Vérification des pratiques de gestion du Secteur du dirigeant principal des finances (DPF)</i> <i>DATE D'APPROBATION : 26-04-2013</i>			
<b>RECOMMANDATIONS DU PROJET</b>	<b>PLAN D'ACTION</b>	<b>DATE DE FIN PRÉVUE</b>	<b>RÉPONSE DU PROGRAMME</b>
<p>1. Le dirigeant principal des finances (DPF) doit s'assurer qu'on dispose d'une vue consolidée et intégrée des structures de gouvernance en place dans le Secteur, y compris le flux d'information entre ces structures. Dans le cadre de cet exercice, le dirigeant principal des finances doit s'assurer : qu'une approche consistant à inclure les nouveaux guichets de service est prise en compte dans la structure de gouvernance du Secteur; que le mandat des organismes de surveillance est défini et accessible et qu'il n'existe pas de redondances entre les comités et les réunions; et que les décisions et les comptes rendus de réunions principaux sont consignés régulièrement pour améliorer la responsabilisation et permettre le partage des connaissances.</p>	<p>Le comité de gestion du DPF passera en revue la liste des structures de gouvernance en place au sein du Secteur du DPF en octobre 2013. Il préparera aussi des orientations quant aux attentes à l'égard de chaque organisme de gouvernance (le mandat, les mesures de suivi, l'emplacement des documents, etc.) d'ici la fin de 2013.</p> <p>Les guichets de service de la RCN font maintenant partie des organigrammes et du régime de gestion de l'organisation dans la structure de gouvernance du Secteur. Par conséquent, le DPF s'assurera que les guichets comptables et d'approvisionnement sont inclus dans sa structure de gouvernance (leur mandat sera rédigé et une réunion de l'organisme de surveillance sera organisée en 2013-2014).</p>	<p>Décembre 2013</p>	
<p>2. Le dirigeant principal des finances doit s'assurer que les processus</p>	<p>Le Secteur du DPF s'assurera que le SGGID est utilisé à titre de</p>	<p>Juin 2013</p>	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

DPF			
<i>Vérification des pratiques de gestion du Secteur du dirigeant principal des finances (DPF)</i> <i>DATE D'APPROBATION : 26-04-2013</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE DE FIN PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
de planification des activités continuent d'être documentés et veiller à l'harmonisation des documents de planification des activités produits par le Secteur. Pour améliorer l'uniformité, le dirigeant principal des finances doit s'assurer que le nombre d'outils et de documents produits soit rationalisé et que les documents périmés soient retirés pour éviter toute confusion. Il doit en outre s'assurer que les plans stratégiques et opérationnels de gestion de l'information (GI) sont améliorés, achevés et mis en œuvre.	<p>dépôt central pour toute la documentation produite afin d'accroître l'harmonisation et l'uniformité. Les versions périmées du plan d'activités du Secteur, des outils et des documents seront retirées et archivées dans le SGGID.</p> <p>Conjointement et en harmonie avec le leadership fonctionnel et l'orientation de la Direction générale de la gestion de l'information (DGGI), le DPF prendra les mesures nécessaires afin d'améliorer, de peaufiner et de mettre en œuvre les plans opérationnels et stratégiques de gestion de l'information (GI) pour respecter le cycle de planification du Ministère.</p>	Décembre 2013	
3. Le dirigeant principal des finances doit s'assurer qu'on adopte une vision axée sur la clientèle pour la définition, la mesure et la reddition de comptes du rendement à l'échelle des services de TI, d'approvisionnement et de	Les normes de service pour les guichets comptables ont été communiquées et sont disponibles dans le dépôt central de documents du Ministère. De plus, dès que le SCT présentera la norme pour la mesure du	Octobre 2013 (selon la date de mise en œuvre du SCT)	<p>Réponse du programme : État : <b>Terminé – Demande de fermeture</b></p> <p>Mise à jour/Justification : 30 septembre 2013</p> <p><i>Les normes de services et le rendement connexe des guichets d'approvisionnement et</i></p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

<b>DPF</b>			
<i>Vérification des pratiques de gestion du Secteur du dirigeant principal des finances (DPF) DATE D'APPROBATION : 26-04-2013</i>			
<b>RECOMMANDATIONS DU PROJET</b>	<b>PLAN D'ACTION</b>	<b>DATE DE FIN PRÉVUE</b>	<b>RÉPONSE DU PROGRAMME</b>
<p>comptabilité, et que suffisamment d'outils de suivi existent pour appuyer la production efficace de rapports. Le dirigeant principal des finances doit aussi voir à l'amélioration des solutions de traitement de GI pour mieux appuyer et faciliter le déroulement du travail, y compris le traitement des opérations dans les guichets de service.</p>	<p>rendement pour les services internes, le DPF l'appliquera comme il se doit.</p> <p>Conjointement et en harmonie avec le leadership fonctionnel et les orientations de la DGGI, la direction générale de la Comptabilité ministérielle et gestion du matériel (CMGM) déterminera les exigences opérationnelles et explorera les options relatives aux systèmes/outils/processus qui répondent aux besoins organisationnels et aux normes de GI-TI.</p>	<p>Avril 2014</p>	<p><i>des guichets comptables ont été publiés sur l'intranet d'AADNC.</i></p> <p><i>Dès que le SCT présentera la norme pour la mesure du rendement (la date de mise en œuvre n'a pas encore été déterminée), le DPF l'appliquera comme il se doit.</i></p> <p><i>En juillet 2013, le dirigeant principal de l'information (DPI) et la Direction de la comptabilité ministérielle et de la déclaration des résultats (DCMDR) ont mis en place un outil de bureau permettant aux clients des guichets comptables de sauvegarder les demandes de paiement et les documents à l'appui dans le SGGID et de partager le dossier avec le guichet. Cette mesure a permis d'accroître l'utilisation du SGGID en tant que système de consignation des dossiers.</i></p>
	<p>Plus nous allons de l'avant avec le système SAP (Systèmes, applications et produits) et le processus d'approvisionnement au paiement, plus nous utiliserons ces systèmes comme des moyens plus fiables pour assurer le suivi de la prestation de services.</p>	<p>Avril 2014</p>	<p><i>Les directives, les rôles et les responsabilités de même que les documents sur les processus opérationnels des guichets sont disponibles dans Collaboration, et des employés clés du Ministère y ont accès à l'échelle du Canada.</i></p> <p><i>Il a été confirmé que la solution SAP pour assurer le cycle d'approvisionnement au paiement est configurée de manière à pouvoir suivre et mesurer les normes de services des</i></p>



**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

DPF			
<i>Vérification des pratiques de gestion du Secteur du dirigeant principal des finances (DPF) DATE D'APPROBATION : 26-04-2013</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE DE FIN PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			<b>SVE : La mise à jour est achevée. Le dossier sera fermé. Terminé.</b>
<p>5. Le dirigeant principal des finances doit veiller à ce que les questions suivantes liées au traitement, à la surveillance et aux rapports ayant trait aux opérations soient abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Validation de l'encaisse en vertu de l'article 33</u> : S'assurer que les plans pour la mise en œuvre du SAP comblent les lacunes de contrôle existantes en ce qui concerne la validation de l'encaisse en vertu de l'article 33 et mettent en place des contrôles de surveillance manuels visant à atténuer les risques de manière provisoire en prévision de la mise en œuvre du SAP.</li> <li>• <u>Vérification postérieure</u> : Surveiller de près les opérations dont le taux d'erreur est élevé,</li> </ul>	<p><u>Validation de l'encaisse (art. 33)</u> : Dans le cadre de la mise en œuvre du SAP, AADNC adoptera l'utilisation du budget des paiements du SAP pour consigner le budget de trésorerie affecté au Ministère, ce qui tient compte des contrôles de validation éventuels en vertu de l'article 33.</p> <p>Entre-temps, un rapport manuel a été créé.</p> <p><u>Vérification postérieure</u> : Le DPF examinera le régime actuel de vérification des comptes</p>	<p>Avril 2014</p> <p>(Terminé) Rapport de solde de caisse – 19 mars 2013</p> <p>Septembre 2013</p>	<p>Réponse du programme : État : <b>Terminé – Demande de fermeture</b></p> <p>Mise à jour/Justification : 15 octobre 2013</p> <p><i>Un rapport d'encaisse a été élaboré, adopté et envoyé à Comptabilité ministérielle et gestion du matériel. Le groupe de concertation de Santé Canada tente actuellement de déterminer si une solution automatisée de gestion de la trésorerie au moyen du SAP est possible. Selon le groupe chargé de la mise en œuvre du SAP à AADNC, si une solution était disponible, elle ne serait pas mise en œuvre avant 2015.</i></p> <p><i>Depuis que la vérification des comptes a été transférée aux guichets comptables, des efforts permanents sont déployés en vue de cerner les opérations qui pourraient être traitées plus efficacement lors de la vérification postérieure et de diminuer les risques. Il en a découlé un processus de vérification rationalisé pour les opérations relatives aux paiements en fiducie et certains paiements relatifs à l'accueil.</i></p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

DPF			
<i>Vérification des pratiques de gestion du Secteur du dirigeant principal des finances (DPF) DATE D'APPROBATION : 26-04-2013</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE DE FIN PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>particulièrement les opérations salariales, et s'assurer que les erreurs sont en baisse après la vérification postérieure et qu'elles se situent dans le taux d'erreur acceptable du Ministère. En outre, mettre en place un contrôle de la qualité pour valider périodiquement l'intégrité du processus de vérification postérieure.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Solutions en matière de gestion de l'information</u> : Établir un système de dossiers pour les documents d'approvisionnement auquel peuvent avoir accès toutes les parties qui le demandent (y compris les guichets d'approvisionnement, les guichets comptables et les clients internes qui effectuent la transaction).</li> </ul>	<p>et de production de rapports et adoptera une approche ciblée visant à diminuer les erreurs regroupées ou systémiques. Les processus de vérification des comptes seront examinés afin d'en assurer l'intégrité à mesure que les risques ou les processus opérationnels changent.</p> <p><u>Solutions en matière de gestion de l'information</u> : Conjointement et en harmonie avec le leadership fonctionnel et les orientations de la DGGI, la direction générale de la CMGM déterminera les exigences opérationnelles et explorera les options relatives aux systèmes/outils/processus qui répondent aux besoins organisationnels et aux normes de GI/TI.</p>	<p>Octobre 2013</p>	<p><i>La centralisation de la vérification des comptes et les processus de vérification postérieure déjà en place ont contribué à établir une approche uniforme et à examiner attentivement les taux d'erreurs à AADNC.</i></p> <p><i>Les guichets effectuent un suivi proactif auprès des clients afin d'améliorer les pratiques et de diminuer les problèmes systémiques associés aux taux d'erreur après la vérification postérieure. Les résultats de la vérification sont validés avec les unités de gestion des affaires, et les clients ont la chance d'examiner, d'analyser et de corriger les erreurs.</i></p> <p><i>En juillet 2013, le DPI et la DCMDR ont mis en place un outil de bureau permettant aux clients des guichets comptables de sauvegarder les demandes de paiement et les documents à l'appui dans le SGGID et de partager le dossier avec le guichet. Cette mesure a permis d'accroître l'utilisation du SGGID en tant que système de consignation des dossiers.</i></p> <p><i>Les directives, les rôles et les responsabilités de même que les documents sur les processus opérationnels des guichets sont disponibles dans Collaboration, et des employés clés du Ministère y ont accès à l'échelle du Canada.</i></p>



**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

<b>DPF</b>			
<i>Vérification des pratiques de gestion du Secteur du dirigeant principal des finances (DPF)</i> <i>DATE D'APPROBATION : 26-04-2013</i>			
<b>RECOMMANDATIONS DU PROJET</b>	<b>PLAN D'ACTION</b>	<b>DATE DE FIN PRÉVUE</b>	<b>RÉPONSE DU PROGRAMME</b>
l'évolution du rôle de Services partagés Canada.			